conscience, de donner suite à l'arrêté de conflit, qui ont déterminé la démission de ce magistrat.

En annonçant la nomination de Me Boutet, substitut à Cambrai, au siége du procureur à Béthune, l'*Emancipateur* s'exprime en ces termes :

« Nous plaignons bien sincèrement Me Boutet de ce changement qu'il accepte probablement. Il va se trouver mêlé, à Béthune, à cette affaire des Frères dont nous avons précédemment parlé. Il serait regrettable que Me Boutet compromit son avenir en prêtant son appui aux mesures de persécution en ce moment entreprises contre toutes les congrégations religieuses. Ce serait, de sa part, peu délicat et mal habile. »

— DOUAI. — La cour d'appel de Douai, réunie mercredi en audience solennelle, a reçu le serment de MM. les avocats généraux de Borville et Chalouppin.

Elle a procédé ensuite en audience ordinaire à l'instalation de M. le procureur de la République et du subtitut de Boulogne.

Aucun discours n'a été prononcé.

CLÉRICAUX ET JÉSUITOLATRES !!! — « M. Francisque Rive, lisons-nous dans l'*Ami du Peuple*, ex-procureur-général près la Cour d'appel de Douai, a quitté notre ville, sans doute pour n'y plus revenir. Un grand nombre de notabilités douaisiennes avaient tenu à lui donner un dernier témoignage de sympathie en l'accompagnant jusqu'à la gare. CLÉRICALISME ET JÉSUITOLATRIE OBLIGENT ! »

Parmi ces Cléricaux et Jésuitolâtres que conspue l'*Ami du Peuple* nous pouvons citer :

1. M. le président de Chambre Bottin.

2. M. le président de Chambre Jerel.

3. M. Bosquet, le nouveau procureur de la République nommé en remplacement de M. de la Gorce.

Décidément, les pavés de l'*Ami du Peuple* deviendront aussi légendaires que la bonne de M. le sous-préfet Déron-Rodrigues.

(*Gazette de Douai*)

— SAINT-OMER. — Une tentative d'assassinat, précédée de vol, a été commise, dimanche soir au faubourg de Lysel.

Le sieur B..., jardinier, était occupé à faire, près du garde-corps qui longe la rivière, ce que les appellent *to make water*, lorqu'il fut assailli tout-à-coup par deux individus qui le jetèrent dans la rivière, d'où il se retira comme il put. — Revenu de cette lâche agression, il s'aperçut qu'il avait la figure ensanglantée et que sa montre avait disparu.

Les auteurs de ce crime n'ont pu être retrouvés.

— LE QUESNOY. — Un grave accident a eu lieu jeudi, à 5 heures du matin sur la ligne du chemin de fer du Quesnoy à Bavay.

Deux ouvriers, Ferdinand Fosse et Bruns Dem, âgés l'un de 58 ans, l'autre de 31, étaient employés à des travaux de terrassement, sur le territoire de la commune de Vilierau. Tout-à-coup, un éboulement considérable se produisit et les deux hommes furent enseveiis. Quand on parvint à les dégager, l'asphyxie avait accompli son œuvre. Deux autres ouvriers ont été légèrement contusionnés.

— Wallon Cappel, 8 juillet. — M. Gustave Devos, maire, vient de donner sa démission motivée par les récents événements et le concours demandé aux maires pour la fête du 14 juillet. Après les parquets, voici venir les démissions des maires. La désorganisation sera bientôt complète.

Etat-Civil de Roubaix.

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 9 juillet. — Alfred Billouez, rue Decrême, 14. — Mathilde Vercauteren, rue des Longues-Haies, cour Desrumaux, 17. — Jules Dumont, rue de Lannoy, 148. — Désiré Verlinde, rue de la Guinguette, 52. — Paul Mouchart, rue de Tourcoing, 74. — Alfred Petterman, rue Colbert, 5. — Marthe Laoust, place du Trichon, 5. — Anna Dazin, rue de l'Union, 6. — César Daelman, rue Bernard, cour Demarque, 13. — Pauline Vandevelde, rue St-Maurice, cour Vandekerkhove, 3. — Zénobie Vuylsteke, aux 3 Ponts, maison Jénart, 7. — Georges Moyart, rue d'Inkermann.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 9 juillet. — César Spriet, 25 ans, hospitalier à l'Hospice-Civil. — Juste Masurel, 1 mois, rue de Lannoy, 205. — Alphonse Vermeirsch, 1 an, Grande-Rue, cour Mulier, 1.

Etat-civil de Tourcoing

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 9 juillet. — Julie Clément, Blanc-Seau. — Césarine Doutreligne, Croix-Rouge. — Blanche Dessauvages, rue du Calvaire.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 9 juillet. — Pauline Vanthomme, 1 an, rue Haute-Voie. — Edouard Duquesnoy, 66ans, 8 mois et 20 jours, Rue du Chêne Houpline.

Convois funèbres & Obits

Un OBIT SOLENNEL sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 12 juillet 1880, à 10 heures, pour le repos des âmes : de Monsieur Julien-Clovis LAGACHE, Chevalier de la Légion-d'Honneur, Président du Conseil de Fabrique de la paroisse Saint-Martin, administrateur du Bureau de Bienfaisance, ancien adjoint au Maire de Roubaix, décédé à Roubaix, le 7 juillet 1878, à l'âge de 79 ans, et de Dame Sophie-Fidéline LEFEBVRE son épouse, décédée le 14 octobre 1871, à l'âge de 59 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 13 juillet 1880, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Théodore-Florimond TRUFFAUT, veuf de Dame Léocadie-Joséphine SCOTET, décédé à Roubaix, le 9 juillet 1879, à l'âge de 51 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 12 juillet 1880, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Henri PARENT, ancien fabricant de harnats et de rots, décédé à Roubaix, le 9 juillet 1878, dans sa soixante-quatrième année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 12 juillet 1880, à 9 heures et demie, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Baptiste SELLE, époux de Dame Angélique DUJARDIN, décédé à Roubaix, le 30 juin 1879, à l'âge de 73 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Correspondance

Les articles publiés dans cette partie du Journal n'engagent ni l'opinion, ni la responsabilité de la Rédaction.

La Fête du 14 Juillet à Roubaix et les cabaretiers

A M. Alfred Reboux, rédacteur en chef du *Journal de Roubaix*,

On a placardé hier en ville et dans les moindres quartiers, de grandes affiches blanches annonçant la Fête du 14 Juillet.

Si l'affiche n'est pas trompeuse, rien n'y manquera, tous seront contents, à l'exception, toutefois, d'une partie de la ville entièrement délaissée par la commission des fêtes. Je veux parler, monsieur le rédacteur, du Fontenoy, des quais et de la route de Tourcoing. Cela étonne d'autant plus que nous voyons en tête de la commission notre représentant au Conseil municipal, M. Pierre Flipo, ancien fondeur, actuellement brasseur.

Les mauvaises langues, vous savez qu'il y en a partout, assurent, que les quartiers les plus favorisés sont justement ceux où la Brasserie coopérative est plus florissante. (C'est peut-être un effet du hasard.) Sans y voir un calcul, il est regrettable que les jeux n'aient pas été répartis entre tous les quartiers, comme cela se fait ordinairement; on aurait ainsi évité l'encombrement sur certains points, et permis à tous les débitants de profiter des dépenses qui vont se faire.

Agréez, monsieur le rédacteur, mes civilités empressées.

Au nom de mes Confrères,
CHARLES CRÉPIN,
Cabaretier à la *Descente des Bateliers*,
Quai de Dunkerque.

Roubaix, le 10 juillet 1880.

Belgique

— FAYT-LEZ-SENEFFE. — Victor Ghislain, de Fayt-lez-Seneffe, était venu toucher 2,600 fr., chez M. Poiret, agent de change à Mons. En repassant à La Hestre, il parcourut les cabarets de cette localité et après avoir fêté la dive bouteille, sortit pour aller s'endormir dans le fossé de la route. Le lendemain à son réveil il constata, mais un peu tard, la disparition de son argent.

FAITS DIVERS

— Nous avons raconté l'arrestation de deux contrebandiers qui avaient passé 52,000 cigares à la frontière sous le sceau de la maison impériale de Russie.

Nous apprenons qu'un de leurs complices, le nommé Buck, concierge de l'ambassade de Russie à Paris, demeurant rue Vanneau, 41, a quitté la France aussitôt qu'il a appris la nouvelle de l'arrestation des sieurs Pallota et Laeta par les douaniers.

Il recevait les caisses de cigares et les vendait. Buck est d'origine suisse ; un mandat d'amener a été décerné contre lui.

— On nous communique, dit le *Havre*, quelques détails intéressants sur une lutte qui a eu lieu, dimanche, entre deux velocement et le train de Montivilliers, lutte qui ne s'est pas terminée à l'avantage de ce dernier.

Le but était de partir en même temps que le train et d'arriver avant. Au coup de sifflet du conducteur, les deux velocemen se sont mis en route, et, à l'arrivée du train au Havre, les deux jeunes gens étaient là stationnant depuis quelques minutes.

Les douze kilomètres et demi qui séparent Montivilliers du Havre avaient été franchis par eux en 32 minutes.

Il est bon de remarquer que le parcours, par la route nationale, est plus long que par la ligne de 2 kilomètres, et que les deux velocemen ont eu à franchir deux côtes rapides : une à Montivilliers et une à Harfleur.

La vitesse obtenue a donc été d'environ 25 kilomètres à l'heure.

— Le quartier de la Porte-Saint-Denis vient d'être mis en émoi par la découverte du cadavre d'un ouvrier, dont la mort est restée jusqu'à présent mystérieuse.

M. X ... tourneur sur métaux demeurant rue de l'Echiquier, se rendait, un jour de la semaine dernière, à Billancourt pour affaires et ne reparaissait que le lendemain, le visage pâle, les traits défaits, se soutenant à peine.

Aussitôt rentré chez lui, M. X... se mettait au lit. Un médecin, appelé à le soigner, constatait qu'il avait les reins brisés, et que le corps portait de nombreuses meurtrissures.

A toutes les questions qui lui furent posées le malade répondit vaguement : En voulant monter sur un tramway, à Passy, M. X... avait été bousculé par un individu, disait-il, et il avait fait une chute.

On n'a pas pu obtenir d'autres explications du malheureux.

Le médecin de l'état-civil, trouvant insuffisants les renseignements qu'on lui donnait, n'a point voulu signer le permis d'inhumation.

Aussitôt une enquête a été ouverte par M. Dufourmantelle, commissaire de police du quartier.

Le corps de M. X... a été transporté à la Morgue, où il sera soumis à l'examen de M. le docteur Descoult.

— Il est heureux pour les héros de la série de duels, dont les environs de Paris ont été le théâtre depuis quelque temps, qu'ils ne tombent pas sous la législation bavaroise On ne badine pas dans le royaume de Louis II avec ce genre d'exploit.

Le comte X... s'est battu au pistolet dans la campagne qui entoure Munich et a été tué raide par son adversaire, un ancien officier de l'armée royale.

L'ancienne législation bavaroise, considérant ce genre de mort comme un suicide le procureur royal a mis opposition aux funérailles préparées par les amis du mort et a livré le cadavre à l'amphithéâtre anatomique de l'hôpital pour y être disséqué.

Le gouvernement a imaginé ce moyen vour entraver la fureur des duels qui va se développant toujours dans les écoles allemandes. Il est évident qu'il n'est guère de moyen plus terrible et mieux fait que le procédé bavarois pour décider les gens à ne pas aller sur le terrain.

— Il y a deux ans environ, un individu s'établissait rue de Rambuteau, à Paris, y fondait un établissement financier, sous le titre de Comptoir Saint-Martin. Il eut bientôt maille à partir avec la justice au sujet de certains cautionnements et dépôt de titres. Un beau matin, il disparut en emportant des sommes importantes.

Peu de temps après, un nommé D.., de nationalité belge, s'installait à son tour dans les bureaux du fameux comptoir St-Martin, et plaçait entre les deux fenêtres donnant sur la rue, bien en vue, un immense écriteau portant cette inscription : — *Conseil de surveillance.*

L'écriteau inspira grande confiance aux commerçants du quartier qui affluèrent à la caisse pour y déposer des titres, et à de nombreux employés sans place, qui y vinrent dans l'espoir de trouver des situations qu'on leur promettait moyennant le dépôt d'un cautionnement.

Quelques-uns de ces derniers, impatientés de ne pas être placés, finirent par concevoir des soupçons sur le fameux conseil de surveillance, soupçons qu'ils allèrent confier au Procureur de la République.

M. Dulac, des délégations chargé de faire une enquête, se rendit à cet établissement et y procéda à l'arrestation du chef de la maison. La perquisition pratiquée n'amena d'autre découverte que celle d'un livre de caisse, tout en blanc.

M. D.., avait jugé prudent de n'y rien inscrire et plus prudent encore de ne pas laisser ses valeurs au fameux conseil de surveillance.

Cet individu, qui était à la veille de gagner la frontière avec les fonds escroqués, a refusé de dire à M. Dulac où il les avait cachés.

Plus de cinquante plaintes ont été déposées dans la journée d'hier au parquet.

— Depuis quelques jours on remarquait une jeune fille, encore fraiche et rose, qui fréquentait assidûment le bal Mabille, à Paris, où on l'appelait la petite Kosiki, à cause de son type oriental. A sa tenue comme à son langage, on sentait qu'elle n'avait pas été élevée dans un milieu perverti. Elle avait même par instants certains airs de pudeur révoltée qui donnaient à sa personne un caractère mystérieux.

L'étonnement a été grand lorsqu'avant-hier soir, à dix heures, au moment où elle entrait à Mabille, au bras d'un jeune homme avec lequel elle venait de dîner, un agent s'est approché d'elle, et l'a priée de le suivre jusqu'au bureau du commissaire de police du quartier, où l'attendait une dame voilée dont l'équipage stationnait à la porte.

En entrant dans le bureau du commissaire de police, elle resta stupéfaite en voyant devant elle sa mère, une femme du monde, qui pleurait à chaudes larmes.

La jeune fille avait quitté la maison de ses parents depuis quelques jours, parce que, disait-elle, on ne lui laissait pas assez de liberté. Elle avait donc voulu reconquérir toute son indépendance, et la malheureuse n'avait trouvé rien de mieux que de se jeter dans une vie de débauche, dont elle commençait du reste à se lasser.

Elle s'est précipitée dans les bras de sa mère, en lui demandant pardon de l'acte irréfléchi qu'elle avait commis, et elle a juré qu'elle ne recommencerait pas.

Le pauvre père qui est un homme des plus honorables, a failli devenir fou de désespoir.

— On écrit de Rouen, avant-hier :

« Ce matin, rue Crevier, deux cas bizarres de mort subite ont eu lieu. Un perruquier tombe mort en arrivant chez un client ; une voisine essaye de relever le cadavre et tombe morte à côté. »

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DU HAVRE
Présidence de M. Daimbert, juge

Le nommé Delesque, dont nous avons annoncé l'arrestation, au Hâvre, comparaissait devant le tribunal.

Lundi soir, vers huit heures et demie, au moment de la retraite, Delesque, apercevant sur la place Louis XVI deux jeunes sous-lieutenants, s'écria de manière à être entendu de la foule :

« Le colonel a sali l'armée, et la jeune armée se laisse conduire comme des moutons par un sale berger. » Les officiers ainsi interpellés prévinrent deux agents de police, qui procédèrent à l'arrestation de Delesque.

Conduit au poste, Delesque, dit que le colonel était une crapule ; qu'il fallait changer les chefs de bien des régiments, qui étaient des Jésuites ; qu'il était un déporté de la Commune et s'en faisait gloire, etc.

A l'audience, Delesque, qui effectivement a subi une condamnation à un an de prison et cinq ans de surveillance, pour participation à l'insurrection de 1871, se montre moins arrogant que sur la place Danton !..., pardon, sur la place Louis XVI. Il ne se souvient pas d'avoir insulté l'armée ; au contraire, il a pris sa défense... à sa manière, en disant qu'une brebis galeuse ne saurait compromettre le troupeau.

« Quelle est cette brebis galeuse ? » lui demande le ministère public... Delesque hésite à répondre et fit par dire que c'est le colonel.

Les renseignements complets sur les antécédents du prévenu n'étant pas encore parvenus, le tribunal a renvoyé à lundi le prononcé du jugement.

NOUVELLES DU MATIN

PROCÈS INTENTÉ AU « CORSAIRE » PAR S. E. LE CARDINAL DE BONNECHOSE CONDAMNATION DU CORSAIRE.

Paris, 9 juillet, 9 h. soir.

C'est aujourd'hui qu'a été plaidé le procès pour outrage et diffamation intenté au *Corsaire* par S.E. le cardinal de Bonnechose.

Le *Corsaire* a été condamné à 4 mois de prison, 500 francs d'amende, 4,000 fr. de dommages-intérêts.

NOUVELLES DU SOIR

Voici le sommaire du *Journal officiel* d'aujourd'hui :

Loi relative à l'augmentation du nombre des croix et médailles à décerner à l'occasion de la distribution des drapeaux à l'armée.

Loi relative à l'abrogation de la loi des 20 mai, 3 juin 1874 sur l'aumônerie militaire.

Décret nommant un colonel dans l'arme de l'infanterie.

Compte-rendu de la caisse centrale de la commission européenne du Danube pour l'année 1879.

On lit dans le *Journal officiel* :

« Indépendamment de l'application de la loi d'amnistie du 16 mars 1880 concernant les déserteurs et insoumis, M. le Président de la République a, sur la proposition du ministre de la guerre, accordé remise du restant ou d'une partie de leur peine à 656 militaires détenus dans divers établissements pénitentiaires, par suite de condamnations prononcées contre eux par des conseils de guerre. »

LA PRESSE ET LE VOTE D'HIER

« Au fond, prétend la *République française*, le vrai sens de la journée d'hier c'est la défaite irrémédiable de M. Simon et le triomphe de la probité politique dans les rangs du centre gauche. »

« Le projet voté par le Sénat avait pour résultat, dit le *Voltaire*, d'exclure une vingtaine de condamnés qui n'avaient pas vu leur peine commuée ; mais il se trouve que cette restriction mesquine disparaît par ce fait, dont nous garantissons la certitude, que le Président de la République a signé hier et avant-hier un très grand nombre de grâces et de commutations qui comprennent justement les exclus du Sénat.

» C'est donc l'amnistie pour tous les condamnés. »

« Cette grande, généreuse et politique question de l'amnistie, traitée avec tant de dignité et de bon sens, par la Chambre, devait finir au Sénat, dit le *Rappel*, au milieu des chinoiseries les plus misérables. »

« Cela n'est plus une amnistie, déclare le *XIXe Siècle*, cela n'est plus une loi, cela ne ressemble plus à rien ; c'est une pâtée, comme aurait dit dans l'autre Chambre M. d'Ornano, député de Cognac. »

« La Chambre du suffrage restreint a fait le conflit, écrit M. Clémenceau dans la *Justice*, c'est sa fonction.

» La Chambre du suffrage populaire fera prévaloir la volonté du pays ; c'est son devoir. »

Suivant le *Mot d'Ordre* : « Le gouvernement graciera tous les condamnés non exclus et commuera les exclus, d'où ce résultat que le Sénat se trouvera avoir fait l'amnistie sans l'avoir votée, et que nous pourrons joyeusement célébrer le 14 juillet en criant à tous les républicains ce refrain sublime de l'hymne national :

» Allons ! enfants de la patrie ! »

« Le Sénat pour éviter un conflit, s'est incliné, assure le *Parlement*, devant les désirs du gouvernement. Mais M. de Freycinet et ses collègues ont revendiqué la responsabilité de la mesure ; elle reste toute entière à leur charge ; espérons qu'elle ne sera pas trop lourde ! »

« Le véritable vaincu, aux yeux du *Soleil*, c'est le ministère, car il est démontré qu'il a présenté l'une des plus graves mesures dont le gouvernement puisse prendre l'initiative, sans avoir assez de force et d'autorité pour l'imposer. »

Selon le *Figaro* :

« L'amnistie a été élevée à la hauteur d'un casse-tête chinois. Le plus clair, c'est qu'en somme huit jours après l'avoir rejetée, le Sénat l'accepte. Voilà le fait qui se dégage des fictions et des niaiseries parlementaires. »

—

On envoie de Strasbourg l'importante nouvelle de la mise en disponibilité de M. Herzog, secrétaire d'Etat d'Alsace-Lorraine.

Cette nouvelle ne manquera pas de produire la plus profonde impression non-seulement en Alsace-Lorraine, mais aussi en France, et surtout en Allemagne.

M. Herzog, quoique catholique de naissance, était en effet l'incarnation de la maçonnerie prussienne, qui, par son entremise, a exercé la plus fâcheuse influence sur la vie religieuse et nationale en Alsace-Lorraine.

LE CONSEIL DES MINISTRES ET L'AMNISTIE

Dans le conseil qui a été tenu jeudi soir au quai d'Orsay, les ministres ont examiné les dossiers des 779 condamnés de la Commune qui n'ont pas encore été l'objet d'un décret de grâces.

La liste des grâces à accorder a été dressée complètement dans ce conseil, de manière à pouvoir être soumise hier à la décision et à la signature de M. le président de la république.

VOYAGES MINISTERIELS

MM. Constans et Ferry assisteront aux fêtes qui auront lieu à Clermont-Ferrand pour l'inauguration de la statue de Pascal.

BETITE BOURSE DU 9 JUILLET

3 0/0 85,22. — 5 0/0 119,85 96. 82, 90 — Italien 85,47.— Florin 76, 1/4.— Turc 10,40, 30. —Extérieure 18, 11/16.— Egypte 316,87, 17,50. — Banque ottomane 518,12. — Hongrois 94 5/8.
Ferme.

Dépêches Télégraphiques

LES RÉFÉRÉS

Nantes, 9 juillet.

Deux référés, introduits par les Jésuites contre le préfet et le commissaire central, seront appelés demain à midi.

Les Jésuites demandent la réintégration dans leur domicile et la levée des scellés.

Grenoble, 9 juillet.

Aujourd'hui a eu lieu l'audience en référé sur la revendication de la maison des Jésuites, présenté par M. Rolac, propriétaire de l'immeuble.

Un déclinatoire de compétence a été opposé au nom du Préfet, et soutenu par le procureur de la République.

La décision a été renvoyée à une audience ultérieure.

Marseille, 9 juillet.

Ce matin M. Teisseire, avoué, a présenté neuf requêtes au nom d'autant de Jésuites expulsés le 30 juin du couvent de la mission de France.

Le Président, M. Austran, a rendu autant d'ordonnances autorisant les demandeurs à citer M. Poubelle, Préfet, et M. Bastide, commissaire central et fixant l'audience de référé au lundi 12 juillet.

Bourges, 9 juillet.

Les référés des Pères Jésuites contre le Préfet et le Commissaire central ont été plaidés aujourd'hui.

Me Beurdely, du barreau de Paris, plaidait pour les intimés ; Me de Verdon plaidait pour les Pères Jésuites.

Le Ministère public a déclaré s'en remettre à la sagesse du Tribunal.

Après délibération, le Tribunal s'est déclaré compétent sur la question de violation de domicile et de liberté individuelle et a renvoyé à jeudi pour les plaidoiries au fond.

Il a continué ensuite à délibérer sur la question de la fermeture des chapelles.

Aix, 9 juillet.

Ce matin, sont venus devant M. Schoell, président du tribunal, les référés introduits par les Jésuites pour obtenir leur réintégration dans le domicile dont ils ont été expulsés le 30 juin par le commissaire central, en vertu d'un arrêté du préfet, et pour obtenir en même temps la réouverture de leur chapelle où les scellés ont été apposés.

M. Poubelle, préfet, cité directement, était présent à l'audience avec M. Pelous, sous-préfet.

Après lecture de l'exploit, faite par Me Laugier, avoué des demandeurs, M. Grassi, procureur de la République, a fait connaître le déclinatoire en compétence, basé sur la séparation des pouvoirs.

Me Boissard, ancien procureur général à Dijon, a plaidé pour les Jésuites, et réclamé leur réintégration en leur domicile, en vertu du droit acquis à tout citoyen électeu et contribuable.

M. Naquet, professeur à la faculté de droit, frère du député, soutient que l'arrêté préfectoral est un acte politique, justiciable seulement des Chambres. L'action intentée ne saurait donc engager sa responsabilité. Les agents de l'administration sont couverts par le ministre. Les plaignants, simples possesseurs d'immeubles, en l'espèce, auraient dû se pourvoir devant le juge de paix. Donc, à divers titres, le juge en référés est incompétent dans la cause.

L'audience est levée à midi, et renvoyée à trois heures pour les répliques.

Dans le prétoire se tenaient une douzaine de jeunes avocats en robe et une centaine de curieux, parmi lesquels quatre ecclésiastiques.

Aix, 9 juillet, soir.

A trois heures, l'audience est reprise.

Le Préfet et le Sous-Préfet assistaient encore à l'audience.

Me Séranon réplique au nom des Jésuites.

M. Poubelle, préfet, prononce ensuite une allocution soutenant la légalité des décrets.

M. Grassi, procureur de la République parle dans le même sens.

Le second référé, relatif à la fermeture de la chapelle, donne lieu à quelques explications entre les parties.

Le juge des référés rendra son ordonnance lundi.

ESPAGNE

Madrid, 9 juillet, soir.

Deux trappistes et sept novices français viennent de s'établir au couvent de Valverde, près de Madrid.

De nouveaux déportés cubains sont arrivés dans la péninsule. Le Gouvernement a décidé que les prisonniers cubains seraient internés dans les villes.

Madrid, 9 juillet, soir.

L'archiduc Charles d'Autriche est arrivé à Madrid; il part pour Cadix ce soir.

Cent trente mètres de voie ferrée sont inondés au sud de la station de La Encina : la circulation des trains est interrompue.

Le roi ratifiera demain la convention littéraire entre l'Espagne, la France et l'Italie.

ITALIE

Milan, 9 juillet.

Un incident se rattachant au procès de la Toison d'Or, fait grand bruit à Milan :

M. Carreras, l'auteur des correspondances du *Diluvio* de Barcelone, ayant insulté, dans une de ses correspondances, M. Ratès, ex-député aux Cortès espagnoles et correspondant du *Correo Catalan*, a été provoqué en duel par ce dernier.

M. Carreras a refusé de se battre.

La presse milanaise publie les procès-verbaux.

ALLEMAGNE

Berlin, 9 juillet.

Le Prince impérial a fait, vers une heure de l'après-midi, une visite au roi de Grèce, à l'hôtel du Nord. Il s'est rendu ensuite à Potsdam avec le roi Georges et sa suite.

Berlin, 9 juillet.

D'après la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, le conseil d'Allemagne à Beyrouth a été autorisé par télégramme, aussitôt que la nouvelle des troubles à Haïfa a été connue, à sauvegarder sur les lieux les intérêts des nationaux allemands. Des nouvelles détaillées ne sont attendues que dans quelques jours.

D'après ce dernier télégramme la tranquillité a été rétablie a Haïfa.

Berlin, 9 juillet.

On annonce de Strasbourg que l'on va immédiatement nommer un successeur à M. Herzog, secrétaire d'Etat, qui vient d'être mis en disponibilité.

On rapporte de source particulière que la note collective des puissances arrivera probablement dimanche à Constantinople. Comme ce document doit être remis simultanément à la Porte et à la Grèce, et comme il ne peut parvenir à Athènes que mercredi, on pense qu'il ne sera remis aux deux puissances intéressées qu'à la fin de la semaine prochaine.

ANGLETERRE

Londres, 9 juillet.

Chambre des Communes. — Le gouvernement demande l'ajournement de la discussion des articles du bill relatif aux compensations à accorder aux fermiers irlandais expulsés pour cause de non paiement de leurs fermages.

M. Hamilton demande la question préalable.

Une discussion très animée s'engage à ce sujet.

Le cabinet blâme les tentatives faites par l'opposition pour gaspiller le temps de la Chambre.

M. Gladstone déclare que néanmoins le gouvernement est résolu à soutenir tous les projets de lois qu'il considère comme nécessaires au bien être du pays.

La discussion est ajournée.

La séance est suspendue jusqu'à neuf heures du soir.

DERNIERE HEURE

L'AMNISTIE A LA CHAMBRE

Paris, 10 juillet.

On croit que la Chambre adoptera le projet de loi d'amnistie sans discussion.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Service télégraphique particulier

Séance du 10 juillet
Présidence de M. GAMBETTA

La séance s'ouvre à 2 heures.

L'AMNISTIE

M. CONSTANS, ministre de l'intérieur, dépose sur le bureau de la Chambre le projet d'amnistie, adopté hier par le Sénat.

Le projet est renvoyé à la commission qui se réunit aussitôt.

MARINE MARCHANDE

La Chambre discute le projet de loi relatif à la marine marchande.

BULLETIN DU COMMERCE

Dépêches télégraphiques
(Service spécial du *Journal de Roubaix*.)

Le Hâvre, 10 juillet, 11 h. 50.
(1ere dépêche.)

LAINES

Marché calme.

COTONS

Ventes de la matinée au Hâvre.

300 Balles, marché calme. — Le disponible reste inchangé. — Le terme est haussant. — Le juillet vaut 82,50, août 81,50, septembre 79,50, octobre 78,50.

Voici les prix du terme à New-York :

Juillet	11,75
Août	11,68
Septembre	11,16
Octobre	11.33
Novembre	10,67
Décembre	10,44
Janvier	10,29
Février	10,30

Recettes à l'intérieur	7.000	B.
Expéditions pour l'Angleterre	2,000	»
» pour le Hâvre	4,000	»
» pour le continent	1,000	»
Stocks dans les ports	257,600	»
» intérieurs	72,000	»

Laines. — York, jeudi 8 juillet. — On offrait ici environ 500 à 600 toisons ; y compris 200 qui restaient de la semaine dernière. Assez peu d'acheteurs. Les vendeurs paraissent résolus à réduire le stock qu'ils avaient amassé, il y a quelques mois, en prévision d'une réaction dans les affaires.

Dans la matinée, les transactions furent insignifiantes, les vendeurs refusant les prix trop bas qui leur étaient offertes. Plus tard, cependant, on fit quelques concessions et quelques affaires furent traitées, mais une grande partie des laines offertes resta sur le marché.

Voici les côtes établies par stone :

All. hog.	de 16 shellings, 6 d	à 18 sh.
All. ewe.	de 13 » 6 d	à 16 sh.
Hog croisés	de 13 » 6 d	à 14 sh. 6
Ewe croisés	de 11 » 6 d	à 12 sh. 6
Locks and cots	9	à 10 sh.
Laine Ecossaise	7 » 6 d	à 8 sh.

Laines. — Basingstoke. — Jeudi 8 juillet. Henry Baynbird et Sons ont procédé aujourd'hui à leur 3me vente annuelle de *Laines anglaises*.

Il y avait affluence d'acheteurs de toutes contrées. Les prix obtenu pour laines de Down ewe and teg Wool ont varié de 13 d 1/2 à 15 d 1/2 par livre.

Down Wether 15 d.

South Down ewes et Wethers, 14 3/4 à 15 1/4

Togs croisés, de 13 d à 13 d 1/4.

Quelques lots de qualité inférieure et de *non-lavés* ont atteint de 9 d à 10 d 3/4.

Presque tous les lots ont été adjugés.

Laines. Newport (Ile de Man). — La Foire avait attiré aujourd'hui les acheteurs en grand nombre. Environ 20,000 toisons ont été vendues.

Les prix ont été : Pour les agneaux, de 15 d à 17 d 1/2. Pour les toisons, de 14 d à 16 d 1/2.

Laines brutes et filées

Bradfort, 8 juillet.

Le marché est aussi lourd aujourd'hui que lundi dernier. En outre les bruits qui courent de nouvelles faillites, ont produit une facheuse impression.

Absence complète de demandes pour la consommation. — Les filateurs ont si peu d'ordres qu'ils peuvent rester en dehors du marché.

Les détenteurs voudraient maintenir une certaine fermeté dans leurs cotés, mais c'est une fermeté fictive. Le calme en décide pourtant quelques-uns à céder, et les spéculateurs en profitent çà et là pour acheter.

Néanmoins le mohair se maintient et tend plutôt à hausser.

FILÉS. — Les filateurs n'accusent encore aucun mouvement. On achète bien un peu ; mais en petite quantité, et les négociants sont peu disposés à se confier aux prix du moment et à anticiper sur leurs besoins. Aussi, reculent-ils le plus possible l'exécution des ordres qu'ils ont en mains, et ils n'achètent qu'en exerçant une pression sur les vendeurs pour obtenir des concessions.

TISSUS. — Les négociants restreignent toujours leurs opérations. On remarque peut-être un peu plus d'activité dans les magasins ; mais le stock et les livraisons encore dues suffisent généralement à la demande. Les acheteurs du continent sont aussi fort réservés à cette époque de l'année, et quoique les brillantes moissons qui se préparent fassent beaucoup espérer pour l'automne, l'aspect général des affaires est en ce moment très-calme.

PARIS, 15 Juillet. — *Dépêche de 1 h. 12.* — HUILE DE COLZA. Courant, 76 50; août, 77 »»; 4 derniers, 78 »»; 4 premiers, 78 50. — HUILE DE LIN. Courant, 71 50; août, 71 »»; 4 derniers, 69 75; 4 premiers, 69 50. — SPIRITUEUX. Courant, 63 50; août, 63 »»; 4 derniers, 59 25; 4 premiers, »» »». SUCRES ROUX. 10/13, 60 »»; 7/9, 66 »». — SUCRES BLANCS. Courant, 68 50; août, 67 75; 4 d'octobre, 63 »»; Raffinés 145 50 à 146 50. — FARINES 8 MARQUES Courant, 63 »»; août, 60 75; sept-octobre, »» »»; 4 derniers, 56 50. — BLÉS. Courant, 29 »»; août, 27 90; sept.-octobre, »» »»; 4 derniers, 26 60. — SEIGLES. Courant, 22 50, août, 19 50; sept.-octobre, »» »»; 4 derniers, 19 »»; Marque Darblay, 64 »».

Bilan de la Banque de France
Le 8 juillet 1880, au matin

Ce bilan, comparé à celui de la semaine dernière, fait ressortir les différences suivantes sur les principaux chapitres :

AUGMENTATION	
Portefeuille	64.500.000
Comptes courants particuliers	24.000.000
DIMINUTION	
Encaisse	20.300.000
Circulation des billets	6.000.000
Compte courant du Trésor	13.500.000

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 9 juillet.

Le marché n'a pas été moins agité que les précédents ; mais cette fois ce n'est pas la politique qui a servi de motif à la baisse ; c'est la faiblesse d'un groupe d'amateurs ébranlé par des rumeurs défavorables mises en circulation au sujet de la santé du financier qui les patronne. Le Crédit Mobilier Espagnol est tombé de 825 à 770 ; la Compagnie Transatlantique de 635 à 605; le Chemin de fer du Midi de 1,010 à 990 ; le Nord de l'Espagne s'est maintenu à 330; les actions Suez, qui avaient reculé de 1,155 à 1,125, se sont relevées à 1,140.

Le 5 0/0 avait encore une fois franchi le cours de 120 fr. ; il a été ramené à 119,80, et finit à 119,87 1/2 ; le 3 0/0 clôture à 85,27 1/2 après 85,47 1/2, et l'amortissable à 86,62 1/2 après 87,10

Les institutions de crédit ont, en général, bien résisté.

Les chemins de fer Français sauf le Midi sont assez fermes, le Lyon finit à 1 352,50, le Nord à 1,598,75, l'Orléans à 1,215 ; les recettes des six grandes compagnies du 17 au 23 juin ont encore dépassé de 1,620,000 celles de 1879. Les Chemins Etrangers clôturent à peu près comme hier, les Autrichiens à 508,75, les Lombards à 180, le Saragosse à 352,50.

Il y avait peu d'affaires sur le Gaz Parisien à 1,325, sur les Voitures à 577, 50, sur les Omnibus à 1,257,50.

Adresses Industrielles & Commerciales

Estaminet DELATTRE
G. Ghestemme, successeur
Place de la Fosse-aux-Chênes
Salles pour Banquets et Diners de noces
7515

A. BOUTRY, 14 rue de l'Espérance. — Pavages et sables, graviers. — Réparation, 3138.

Henri DENIAU, architecte industriel 7 rue Blanchemaille, 73, Roubaix.

M. JANSSENS, artificier, rue de l'Alouette, 61, flammes de Bengale, artifices et lanternes pour illuminations de la Fête Nationale, à prix réduits. 21984

Société Française Financière

Capital social : Six millions.

18, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris.

Le Conseil d'administration a l'honneur de prévenir MM. les Actionnaires qu'il proposera à la prochaine assemblée de payer **à raison de 30 fr. le coupon échéant le** 1er août, le dividende étant de 60 fr. par action pour l'exercice écoulé. 2735—21950

Médaille d'ARGENT. Exposition 1879

THYMOL-DORÉ

Recommandé par les sommités médicales pour l'Hygiène, l'Assainissement, Bains, lotions, toilette intime, etc. Le Flac. 2 fr.
SAVON AU THYMOL-DORÉ
HYGIÉNIQUE ET CONSERVATEUR DE LA PEAU
THYMOLINE-DORÉ
POUDRE VELOUTÉE IMPALPABLE
Dépôt Général : 20, rue Richer, PARIS

CHAUMEL, coif -parf., rue du Vieil-Abreuvoir; BERNARD-WELCOMME, brosse, 13, rue du Vieil-Abreuvoir. 21747

Santé et énergie à tous
rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de santé dite :

REVALESCIÈRE
Du BARRY, de Londres

Guérissant les dyspepsies gastrites, gastralgies, constipation, glaires, flatus, aigreurs vrose, insomnies, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang, irritation et toute odeur fiévreuse en se levant. C'est en outre, la nourriture par excellence qui, seule suffit pour assurer la prospérité de enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures y compris celle de Madame le duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, etc.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion affections de cœur, des reins et de la vessie irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière LEON FRYCLET, Instituteur à Cheyssoux (Haute-Vienne.)

Cure N° 99.625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guerri à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit, et des insomnies horribles. Contre toutes ses angoisses tous ses remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boites : 1/4 kil., 2 fr. 25; le 1/2 kil. 4 fr. le kil., 7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil., 36 fr. 12 kil. 70 francs. FRANCO. — Dépôt à Roubaix chez MM. Morelle-Bourgeois; Desfontaines, épicier sur la place; Boubert, Epicerie-Centrale, 13, rue Saint-Georges; à Tourcoing, chez M. Bruneau, pharmacien, rue de Lille, Despinoy, épicier, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et Cie Limited, rue Castiglione, Paris.